

Détecteurs de fumée. Dans tous les logements en 2015

Le Parlement a adopté hier une proposition de loi rendant obligatoire l'installation, à l'horizon 2015, d'un détecteur de fumée dans chaque logement, à la charge de son occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire.

Le prix moyen d'un détecteur est de vingt euros.



Les Français ont cinq ans devant eux pour installer un détecteur avertisseur autonome de fumées (DAAF) dans leur logement. Et ce, qu'ils soient propriétaires ou locataires. C'est ce qu'ont fini par décider députés et sénateurs, hier, en commission mixte paritaire.

« Deux euros par an »

Un détecteur « coûte une vingtaine d'euros pour une durée de vie de dix ans, soit deux euros par an », souligne Benoist Apparu, le secrétaire d'État au Logement. « Plusieurs détecteurs seront nécessaires et l'entretien et les tests représenteront un coût non négligeable », incluant l'intervention « d'un électricien », lui a

répondu le sénateur centriste Nicolas About. Le détecteur n'empêche pas « l'intoxication au monoxyde de carbone » et en cas d'incendie, les occupants n'ayant pas suivi les règles seront pénalisés de « 5.000 euros de franchise de l'assurance », a également rappelé le sénateur.

Des débats qui reflètent le parcours chaotique de ce texte, qui avait été présenté en 2005 à la suite d'une série d'incendies meurtriers. Mais hier, tous les groupes politiques ont voté pour, à l'exception, à l'Assemblée comme au Sénat, des parlementaires communistes qui ont réclamé jusqu'au bout que l'installation soit à la charge exclusive du proprié-

taire.

L'occupant du logement devra veiller à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil. Pour les locations saisonnières, les logements meublés, les logements de fonction et les foyers, l'installation et l'entretien du détecteur de fumée incomberont au propriétaire.

Le nombre d'incendies a doublé en vingt ans

Au cours des navettes parlementaires, le Sénat dans son ensemble, comme la gauche à l'Assemblée nationale, avaient souhaité que cette installation soit, dans tout type de logement, à la charge du propriétaire. Les députés UMP et le gouvernement s'y

étaient finalement opposés.

Le nombre d'incendies a doublé au cours des vingt dernières années avec un incendie toutes les deux minutes, plus de 10.000 blessés et 800 morts par an, dont 80 à 90% dans des feux d'habitation, selon le gouvernement. Tous les pays avec un taux d'équipement en DAAF supérieur à 80% ont diminué le nombre de morts de moitié. Actuellement, ce taux est de 98% en Norvège et de 89% en Grande-Bretagne alors qu'il n'est que de 2% en France.

L'incendie est la troisième cause de mortalité par accident domestique chez les enfants de moins de cinq ans, après la suffocation et la noyade.